

COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 4 octobre 2022 à 20 Heures, Salle du Conseil de la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800

Président du Conseil Municipal : Alain LALABARDE
Secrétaire de Séance : Jocelyne MATHIEU

Etaient présents :

M. LALABARDE Alain Maire,

MM. MATHIEU, DOCHE, LAFAGE Adjoints

MM. CAUMON, SAURT, FICAT, BARRES, RECHE, LAPEZE, ARNAL, MEYNEN, MATHIERE, LAGARD

Total des membres présents : 14

Mme SABEL a donné pouvoir à M. DOCHE

M. LAPLANCHE a donné pouvoir à Mme LAFAGE

Total des membres présents ou représentés : 16

Membres absents excusés :

M. ROUX, Mme SAURAT, Mme LE QUILLEC

Total des membres absents excusés : 3

Membres absents : MM. MURET, DEMON, BARRAU, BERTHOLET-FRAUNIE

Total des membres absents excusés ou absents : 7

QUORUM : 12

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

M. le Maire appelle au vote pour l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2022

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|---------------|-------------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Suppression de la délibération n°2022 du 06/09/2022 « Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité »

Recrutement de vacataire pour l'accueil et la surveillance des élèves sur le temps périscolaire

Création de deux emplois permanents

Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité sur le temps périscolaire et extrascolaire (mois octobre)

Attribution d'une participation pour un voyage scolaire du collège

Lancement d'une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation du domaine public

Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes membres vers la Communauté de Communes du Quercy Blanc au 01.01.2022

Décision budgétaire modificative n°3

Questions diverses éventuelles

Cette séance sera suivie d'une réunion de travail

DELIBERATIONS

N° 1 Suppression de la délibération n°2022 du 06/09/2022 « Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité »

Présentation de M. Le Maire :

En raison de la réorganisation des plannings du personnel des services scolaires, l'emploi concerné par la délibération n'est pas compatible avec le cumul d'emploi de la Communauté de Communes (fin du travail à 12 h sur un site et reprise à 12 h sur un autre site). La délibération ci-dessus doit donc être annulée.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|-------------|--|------------|
| | | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | |

N° 2 -Recrutement de vacataire pour l'accueil et la surveillance des élèves sur le temps périscolaire

Présentation de Monsieur le Maire

Du fait de la suppression de la délibération il est nécessaire de recruter un agent vacataire pour la surveillance des enfants (30 mn) chaque matin à l'arrivée des bus scolaires.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

N° 3 Création de deux emplois permanents

Présentation de Monsieur le Maire

En vue du remplacement de Mme NELSON qui prend sa retraite au 1/1/2023 Il est nécessaire d'ouvrir deux postes :

1 pour la cantine : 10 h 30

1 pour le centre de loisirs : 17 h 30

Cette recherche fera l'objet des publications habituelles

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

N° 4 Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité sur le temps périscolaire et extrascolaire (mois octobre)

Présentation de Monsieur le Maire

L'ALSH est complet pour la première semaine des vacances scolaires d'octobre. Un agent supplémentaire est donc nécessaire. De plus, en prévision du recrutement de l'agent pour le périscolaire au 1^{er} janvier 2023 une période d'essai d'une semaine est souhaitable.

En conséquence, nous créerons deux emplois non permanents : un Adjoint d'animation territorial et un emploi d'adjoint technique territorial du 10 au 31/10/2022

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

N° 5 Attribution d'une participation pour un voyage scolaire du collège

Présentation de Monsieur le Maire

Le collège JJ FAURIE organise pour ses élèves de 5^{ème} et 4^{ème} un voyage à Londres du 27 novembre au 2 décembre 2022. Son coût est de 345€ par élève.

Il est proposé d'attribuer une somme de 100€ par élève pour les 23 enfants domiciliés à MONTCUQ

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|--------|------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

N° 6 Lancement d'une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation du domaine public

Présentation de Monsieur le Maire

Ce projet concerne la couverture du boulodrome par une toiture de panneaux photovoltaïques d'environ 1500 m2 qui serait réalisée par la Société AMARENCO et ferait l'objet d'un bail emphytéotique sur 30 ans.

Conformément à la législation en vigueur, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel à manifestation d'intérêt spontané

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|---------------|-------------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

N° 7- Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes membres vers la Communauté de Communes du Quercy Blanc au 01.01.2022

Présentation de Monsieur le Maire

Le code de l'urbanisme prévoyait la possibilité pour les communes de reverser tout ou partie du montant de la taxe d'aménagement à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elles sont membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de ces communes des compétences de ces EPCI et groupements, dans les conditions prévues par les délibérations concordantes.

Les compétences de la Communauté de Communes concernent :

- Création, entretien et aménagement de la voirie communautaire,
- Aménagement numérique avec la participation annuelle au syndicat mixte « Lot Numérique » auquel la Communauté de Communes du Quercy Blanc adhère (compétence déléguée)
- Création, extension, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique

Charges d'équipement qui continuent d'incomber aux communes et en particulier :

- Eclairage public
- Aménagement de lotissements
- Participation à l'extension de réseau d'eau potable et d'assainissement
- Réseau d'eau pluvial.

M. LE Maire propose, après avis du bureau de la Communauté de communes du Quercy Blanc en date du 8 septembre 2022 de fixer la clé de partage à 50%

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|---------------|-------------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE | | |

Arrivée de Monsieur MURET à 21 h .

N°8 - Décision budgétaire modificative n°3

Présentation de Monsieur le Maire

Cette DM est destinée à couvrir le besoin pour le remboursement à la Communauté de Communes du Quercy Blanc de 15000 € de la taxe d'aménagement.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

| Adopté à l'unanimité | VOTE : POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|----------------------|--|---------------|-------------------|
| | LALABARDE, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN, CAUMON, SAURT, BARRES, , ARNAL, MATHIERE , LAPEZE, LAGARD, FICAT, RECHE , MURET | | |

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 8 novembre 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h

Le Maire
Alain LALABARDE



La Secrétaire de Séance
Jocelyne MATHIEU

QUESTIONS DIVERSES

Recyclerie

Madame DELAURENT initiatrice du projet a décidé de quitter la France. De ce fait, ce projet est abandonné faute de repreneur.

L'installation des artisans prévue dans la zone reste toujours d'actualité et la place de la recyclerie devrait facilement trouver preneurs.

DETR

Celle de la recyclerie n'ayant plus lieu d'être, la demande de DETR 2023 sera reportée sur plusieurs petites opérations : les WC publics, le city park et l'aménagement de la place Saint Privat.

En 2024 ce sera le projet de rénovation de l'espace animation.

Caserne des pompiers

Le SDIS envisage de faire une caserne neuve , nous leur avons proposé de racheter leur bâtiment existant (ce qui nous permettrait d'agrandir les ateliers municipaux et de créer des box de rangement) .Nous leur avons proposé un terrain pour construire la nouvelle caserne sur les parcelles L1831 et L1830.

Quartier St Jean

Pour la sécurité des utilisateurs, nous envisageons de doter l'avenue de St Jean de « feux récompense » (ces feux de signalisation sont rouges en permanence et passent au vert lorsque les véhicules arrivent à une vitesse inférieure à 50 km/h) Ces deux feux seraient placés de chaque côté de l'avenue : un à l'embranchement du croisement avec la rue Lartigue, l'autre après le croisement de la station service. Ils fonctionnent avec un panneau à énergie solaire, ce qui éviterait les travaux de raccordement électrique. Leur coût est d'environ 15000 € sur lesquels nous pourrions percevoir 7800 € au titre des amendes de police.

Greeneco

Passage dans la commune pour la 48ème étape de Nicolas qui court 100 marathons en 100 jours. Il interviendra dans l'école primaire pour sensibiliser les enfants sur l'écologie par le sport.

Festivités de Noël

12 chalets seront installés sur la rue de la promenade et sur l'allée du souvenir.

Ils seront ouverts de 16 h à 21 h. Des soirées musicales sont prévues (harmonie de Cahors, cuivres, gospels,) un manège à pédales sera installé sur le parking.

Dates à retenir :

Vœux du Maire à la population : 6 janvier 2023